



**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 24 FEVRIER 2026**

Mairie de LOVAGNY
Tél. 04.50.46.23.37

Le mardi 24 Février 2026 à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Lovagny dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Henri CARELLI, Maire.

Présents : M. ABREU DE ALMEIDA Antonio, Mme ALVIN Dominique, M. BALLANDRAS Marc, M. CARELLI Henri, M. CHAMBARD Jean-Pierre, M. DORGET Alexandre, Mme DUSSOLLIET-BERTHOD Claire, Mme GAILLARD Karen, Mme IMBACH Céline, M. LANDON Bruno, Mme LOUP-FOREST Cécile, M. MIGUET Bernard, Mme MUNIER Anne.

Absents excusés : Mme THENET Michèle (Pouvoir donné à Mme Karen GAILLARD), M. VANHOUTTE Jérémy (Pouvoir donné à Alexandre DORGET).

Date de convocation	: 19/02/2026
Nombre de membres en exercice	: 15
Nombre de membres présents	: 13

Madame Cécile LOUP-FOREST a été désignée
comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du Procès-verbal de la séance du mercredi 21 Janvier 2026
- 2- Affaires foncières et droit de préemption
 - Aménagement cyclable Route de Poisy
 - Parcelles A1369 et A 1371-Mme et M. BOUCHET
 - Parcelles A 621 et A 737- M. BOURGEAUX
 - Parcelles A 735 et A 738-Mme VINDRET et M. GEORGES
- 3- Finances
 - Demande de subvention - Prévention routière
 - Demande de subvention - Club Sportif et athlétique de Poisy
 - Demande de subvention - Association de La Mandallaz
 - Demande de subvention - Les Copinous du Marais
 - ONF-Programme 2026 travaux en forêt
 - Etude de faisabilité structure pour le développement d'une installation solaire photovoltaïque-Maison du village
 - Tarifs communaux
- 4- Plan de gestion 2026-2031 du site ENS de la Mer des Rochers
- 5- Questions et informations diverses
 - Brigade écoparc de la fédération des chasseurs de la Haute-Savoie
 - Demande de subvention Nature et terroirs

**1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21
JANVIER 2026**

Après lecture et examen par les membres du Conseil Municipal, le compte-rendu de la séance du vendredi 14 Novembre 2025 a été approuvé 14 voix pour et une abstention (Mme Dominique ALVIN, absente à la séance du 21/01/2026).

2) AFFAIRES FONCIERES ET DROIT DE PREEMPTION

ACQUISITIONS ET SERVITUDES DANS LE CADRE DU PROJET D'AMENAGEMENT CYCLABLE ROUTE DE POISY

Dans le cadre du projet d'aménagement cyclable sécurisé entre le collège de Poisy et la commune de Nonglard via Lovagny, la création de la voie verte entre Poisy et l'entrée de Lovagny nécessite un élargissement des aménagements existants le long de la RD14 sur la commune de Lovagny. Cet élargissement nécessite un reprofilage du talus qui maintient la voie et impacte 4 propriétés et 1 exploitant agricole.

Des démarches amiables ont été engagées avec les propriétaires concernés afin de procéder à l'acquisition des tènements nécessaires à cet aménagement.

- ACQUISITION DE LA PARCELLE A1369 ET D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE A1371 APPARTENANT A M. GILLES BOUCHET ET MME PASCALE BOUCHET

M. Gilles Bouchet et Mme Pascale Bouchet, propriétaires des parcelles A1369 et A1371 à Lovagny, classées en zone Urbaine (U) au PLU, ont donné leur accord de principe pour vendre à la commune les emprises nécessaires au projet, à savoir :

- la parcelle A1369 d'une surface de 11 m²,
- 40 m² sur la parcelle A1371.

Ils souhaitent néanmoins rester propriétaires du talus soutenant la voie verte.

Il est proposé d'acquérir l'emprise nécessaire à la chaussée de la voie verte et d'instaurer une servitude de maintien de talus sur le talus restant propriété de M. et Mme Bouchet. Cette servitude se fera au profit du domaine public de la commune de Lovagny, et plus spécifiquement au profit de la voie verte « Poisy-Lovagny », étant précisé que l'emprise de cette servitude est figurée par des hachures jaunes sur le plan ci-joint.

Ces acquisitions se feront aux conditions suivantes :

- Acquisition au prix de 1€/m²,
- Prise en charge des frais de notaire et de géomètre par la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **approuve** l'acquisition d'environ 40 m² sur la parcelle cadastrée A 1371 au prix de 1€/m², surfaces à parfaire par géomètre expert,
- **approuve** l'acquisition de l'entièreté de la parcelle cadastrée A 1369, d'une surface de 11 m², au prix de 1€/m²,
- **approuve** l'instauration d'une servitude de maintien de talus sur la parcelle A1371,
- **autorise** le Maire à signer toute promesse de vente et les ventes qui en résulteront, ainsi que tout document relatif à cette affaire.
- **autorise** le Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la servitude de maintien de talus.

- INSTAURATION D'UNE SERVITUDE DE MAINTIEN DE TALUS SUR LES PARCELLES A621 ET A737 APPARTENANT A M. PIERRE BOURGEOUX

M. Pierre Bourgeois, propriétaire des parcelles A621 et A737 à Lovagny, classées en zone Agricole au PLU, a donné son accord de principe pour vendre à la commune les emprises nécessaires au projet, tout en restant propriétaire du talus.

Le projet ne nécessitant justement une intervention que sur le talus, il est proposé de laisser la propriété du foncier à M. Bourgeois et de n'instaurer qu'une servitude de maintien de talus au

profit du domaine public non cadastré de la commune de Lovagny, et plus spécifiquement au profit de la voie verte « Poisy-Lovagny », étant précisé que l'emprise de cette servitude est figurée par des hachures violettes au plan ci-joint.

Ladite servitude sera consentie sans versement d'indemnité et les frais d'acte seront pris en charge par la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **approuve** l'instauration d'une servitude de maintien de talus sur les parcelles A621 et A737
- **autorise** le Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette servitude de maintien de talus.

- ACQUISITION D'UNE PARTIE DES PARCELLES A735 ET A738 APPARTENANT A M. JEAN-FRANCOIS GEORGES ET MME HELENE VINDRET

M. Jean-François Georges et Mme Hélène Vindret, propriétaires des parcelles A735 et A738, classées en zone Agricole au PLU, ont donné leur accord de principe pour vendre à la commune les emprises nécessaires au projet, à savoir : 628 m² sur la parcelle A735 et 206 m² sur la parcelle A738.

Une acquisition de ces tènements permettra de couvrir l'emplacement de la voie verte ainsi que le talus qui soutient cette dernière.

Ces acquisitions se feront aux conditions suivantes :

- Acquisition au prix de 1€/m²,
- Prise en charge des frais de notaire et de géomètre par la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **approuve** l'acquisition d'environ 628 m² sur la parcelle cadastrée A 735 au prix de 1€/m², surfaces à parfaire par géomètre expert,
- **approuve** l'acquisition d'environ 206 m² sur la parcelle cadastrée A 738 au prix de 1€/m², surfaces à parfaire par géomètre expert,
- **autorise** le Maire à signer toute promesse de vente et les ventes qui en résulteront, ainsi que tout document relatif à cette affaire.

La mise en place de miroirs et des marquages au sol sont envisagés afin d'assurer la sortie sécurisée des véhicules de certaines propriétés et d'alerter les cyclistes.

3) FINANCES

DEMANDES DE SUBVENTION

- PREVENTION ROUTIERE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'association Prévention Routière sollicite le soutien financier de la commune à hauteur de 250€.

L'association a pour vocation de faire évoluer le comportement des usagers de la route. Elle s'efforce d'être présente auprès des enfants et ainsi les accompagner à l'éducation routière, auprès des seniors pour favoriser leur mobilité tout en sécurité et auprès des adultes sur différents sujets (partage de la route, vigilance / distracteurs au volant, sécurité des usagers vulnérables et des utilisateurs de nouvelles mobilités...).

Bien que favorable à l'attribution d'une aide à cette association, celle-ci ne peut être mise en œuvre qu'en contrepartie d'actions effectuées sur le territoire de Lovagny, soit auprès des enfants de l'école soit auprès des seniors par l'intermédiaire du CCAS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **décide** de ne pas donner suite à la demande de subvention de la prévention routière.

- CLUB SPORTIF ATHLÉTIQUE DE POISY

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande de subvention reçue le 23 Janvier par le Club Sportif Athlétique de Poisy (CSA).

Le CSA de Poisy accueille et accompagne les enfants et adolescents de Lovagny.

Cette saison 2025/2026, 12 jeunes de moins de 18 ans de Lovagny sont licenciés au CSA.

Il est proposé au conseil de statuer sur cette demande de subvention, en accordant une subvention de 50€ par enfant ou adolescent de la commune adhérant au club de Poisy.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **accorde** une subvention de 600 € (50€ x 12 enfants) pour participation au Club Sportif Athlétique de Poisy ;
- **dit** que les crédits nécessaires seront prévus au budget principal 2026, au chapitre 65.

- ASSOCIATION DE LA MANDALLAZ

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande de subvention de l'association de la Mandallaz reçue le 29 Janvier.

Cette association accueille cette saison 2025/2026 quatre résidents de Lovagny, dont deux mineurs.

Il est proposé au conseil de statuer sur cette demande de subvention, en accordant une subvention de 50€ par enfant ou adolescent de la commune adhérant à l'association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **accorde** une subvention de 100 € (50€ x 2 enfants) à l'association de la Mandallaz;
- **dit** que les crédits nécessaires seront prévus au budget principal 2026, au chapitre 65

- COPINOUS DU MARAIS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande de subvention reçue le 10 février de l'association d'assistantes maternelles de Poisy, Lovagny et Nonglard, Les Copinous du Marais.

Cette association a pour but de proposer des rencontres et des activités d'éveil aux enfants accueillis et d'éviter l'isolement des assistantes maternelles.

Actuellement 7 enfants de Lovagny adhèrent à l'association.

Il est proposé au conseil de statuer sur cette demande de subvention, en accordant une subvention de 50€ par enfant de la commune adhérant à l'association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **accorde** une subvention de 350 € (50€ x 7 enfants) à l'association Les Copinous du Marais.
- **dit** que les crédits nécessaires seront prévus au budget principal 2026, au chapitre 65.

ONF - PROGRAMME DES TRAVAUX 2026

A la demande de la collectivité, l'ONF soumet deux devis pour la réalisation de travaux sylvicoles de plantations sur la parcelle C, de suivi des plantations réalisées en 2023, 2024 et 2025, et de travaux d'entretien et de propreté de sentiers, pistes, aires et mobiliers, signalétique du sentier de Planchamp et de la route forestière de la montagne d'Age avec le remplacement d'une barrière.

Le devis pour les travaux sylvicoles de plantations et de suivi des plantations s'élève à 11 870€ HT.

Celui pour les travaux d'entretien du sentier de Planchamp et de la route forestière avec le remplacement d'une barrière s'élève à 6 930€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **accepte** le devis de l'ONF pour la réalisation de travaux sylvicoles de plantations sur la parcelle C, de suivi des plantations réalisées en 2023,2024 et 2025 pour 11 870€ HT, et le devis de travaux d'entretien et de propreté de sentiers, pistes, aires et mobiliers, signalétique du sentier de Planchamp et de la route forestière de la montagne d'Age à l'exception du remplacement de la barrière (d'un coût de 4 500€ HT environ).
- **autorise** Monsieur le Maire à signer lesdits devis.
- **dit** que les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2026, aux chapitres 011 et 21.

DEVELOPPEMENT D'UNE INSTALLATION SOLAIRE PHOTOVOLTAIQUE SUR LA MAISON DU VILLAGE-ETUDE DE FAISABILITE STRUCTURE

Monsieur le Maire, expose que le Syndicat des énergies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie (SYANE), envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2026 une étude de faisabilité structure pour le développement d'une installation solaire photovoltaïque à la Maison du Village figurant sur le tableau en annexe :

-d'un montant global estimé à	3 300,00 €
-avec une participation financière communale s'élevant à	990,00 €
-une contribution au budget de fonctionnement du SYANE s'élevant à	99,00 €

Afin de permettre au Syndicat de lancer la procédure de réalisation des études, il convient que la collectivité approuve le plan de financement de l'opération à programmer figurant en annexe, et notamment la répartition financière proposée et s'engage à verser au SYANE sa participation financière à cette opération.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet figurant en annexe et en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **approuve** le plan de financement et sa répartition financière ci-dessus,
- **s'engage** à verser au SYANE, le montant de la contribution au budget de fonctionnement de 3% du montant TTC, des honoraires divers, sous forme de fonds propres lors de l'émission du décompte final de l'opération.
- **s'engage** à verser au SYANE, sous forme de fonds propres, la participation (hors contribution au budget de fonctionnement) à la charge de la collectivité lors de l'émission du décompte final de l'opération.

TARIFS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **Approuve** les tarifs fixés ci-dessous.

CIMETIERE	
Concession trentenaire pleine terre simple	200 €
Concession trentenaire pleine terre double	400 €
Colombarium avec 1ère plaque	1 245 €
Plaque supplémentaire avec gravure	145 €
Plaque pour livre du jardin du souvenir	100 €

ENCARTS PUBLICITAIRES - BULLETTIN MUNICIPAL	
Encarts publicitaires	
5 cm x 9 cm	45 €
5 cm x 18 cm	70 €

PHOTOCOPIES	
-A4 noir et blanc	0,30 €
-A4 couleur	0,60 €
-A3 noir et blanc	0,50 €
-A3 couleur	1,00 €
ENVELOPPES	
- 11 x 22 cm	0,10 €
- 17.5 x 25 cm	0,15 €
- 23 x 32.5 cm	0,20 €
- 26 x 32.5 cm	1,40 €

TOILETTES PUBLIQUES AUTOMATIQUES	0,50 €
---	--------

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	
Redevance d'occupation du domaine public (camion vente, food-truck...)	- 40 €/ mois pour une occupation par semaine
	- 80 €/ mois pour deux occupations par semaine
Redevance emplacement taxi	50€/mois soit 600€/an

MISE EN FOURRIERE VEHICULES EN STATIONNEMENT GENANT	
Refacturation des frais d'enlèvement et de gardiennage au réel	
Frais de dossier	60,00 €

DENEIGEMENT DES VOIES PRIVEES	
Forfait pour les 50 premiers mètres linéaires	85.00 €
Par tranche de 50 mètres linéaires suivants	50.00 €
Forfaits non remboursables en cas de non-exécution des prestations consécutive à une météo clémente.	

LOCATION DES SALLES DE LA MAISON DU VILLAGE	Associations de Lovagny	Habitants de Lovagny	Associations et personnes extérieures
	Partis politiques	Syndicats de copropriétés sises à Lovagny	
	Syndicats		
Salle Réunion			
<i>En semaine (hors jours fériés)</i> Salle sous-pente-Réunion 19 pers.	Gratuit	30 €	60 €
Salle d'animation			
<i>En semaine (hors jours fériés)</i> Réunion jusqu'à 80 personnes	Gratuit	60 €	120 €

<i>Le week-end</i> Réunion ou assimilée jusqu'à 80 personnes	Gratuit	120 €	180 €
Option Office évier - frigo - four - lave - vaisselle et vaisselle	Gratuit	30 €	30 €
<i>Le week-end</i> Repas jusqu'à 100 personnes	Gratuit	260 €	500 €
<i>Le week-end</i> Vin d'honneur jusqu'à 140 personnes	Sans objet	260 €	500 €
Charges chauffage (15 octobre au 30 avril)	Gratuit	30 €	30 €
Caution			
pour dégradations éventuelles		500 €	
pour ménage non ou mal effectué		150 €	
désistement ou retard pour la restitution clés		100 €	

4) VALIDATION DU PLAN DE GESTION 2026-2031 DU SITE ENS DE LA MER DES ROCHERS

Le site de la Mer des Rochers est labellisé Espace Naturel Sensible (ENS) depuis le 10 septembre 2018. Il a bénéficié d'un premier plan de gestion sur la période 2021-2025 mis en œuvre par la CCFU avec les appuis scientifiques et techniques d'Asters-CEN74 (Conservatoire d'Espaces Naturels) et le soutien financier du Département de la Haute-Savoie. Ce programme a permis l'engagement des premiers travaux de restauration des milieux naturels et d'actions de gestion de la fréquentation et d'amélioration de l'accueil du public.

L'évaluation des résultats des actions mises en œuvre dans le cadre de ce plan de gestion a été réalisée fin 2025 et un nouveau programme de gestion a été proposé pour la période 2026-2031. Les grandes actions de ce nouveau programme de gestion ont été présentées et validées en comité de pilotage le 8 décembre 2025.

Les objectifs à long terme de gestion retenus pour ce plan de gestion 2026-2031 sont :

- Restaurer un bon état de conservation des pelouses calcicoles mésophiles et espèces associées.
- Maintenir un état de conservation des dalles rocheuses et pelouses pionnières favorable aux espèces inféodées.
- Maintenir un bon état de conservation des milieux forestiers.
- Restaurer une bonne fonctionnalité des milieux humides et cours d'eau.
- Encadrer la fréquentation pour qu'elle soit compatible avec les enjeux écologiques du site.
- Maintenir une gouvernance sur le site et évaluer l'atteinte des objectifs.

Le programme d'actions issu de ce plan de gestion sera mis en œuvre par la Communauté de Communes Fier et Usses. La Commune de Lovagny est associée à cette mise en œuvre à plusieurs titres. Tout d'abord en tant que propriétaire de plusieurs parcelles situées sur le site ENS mais également par son engagement à entretenir les aménagements du site (annuellement pose et dépose des fils de mise en défens des dalles rocheuses sur la partie basse, soufflage des feuilles mortes au minimum 2 fois dans l'année sur l'automne/hiver sur les plateformes, contrôle annuel des aménagements selon une grille de contrôle établie par CAIRN Environnement, nettoyage des panneaux, entretien du cheminement). Le temps annuel estimé pour ces opérations est d'environ 2 à 3 jours, soit environ 12 à 18 jours sur la durée du plan de gestion.

Il prévoit les opérations suivantes :

Type d'action	Opération	Maitre d'œuvre	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Conservation du patrimoine naturel	Débroussaillage manuel des pelouses N et S	ISETA-ECA	X	X	X	X	X	X
		CEN74	X	X	X	X	X	X
	Concertation agricole pour mise en place d'un pâturage	CCFU		X				
		CEN74		X				
	Achat d'un parc et d'un abreuvoir	CCFU		X				
	Restauration de la pelouse ouest par suppression des acacias par écorçage et débroussaillage	ISETA-ECA	X	X	X	X	X	X
		CEN74	X	X	X	X	X	X
	Restauration d'un accès léger jusqu'à la pelouse par débroussaillage	ISETA-ECA	X					
		CEN74	X					
	Arrachage manuel du solidage et de la vergette	CEN74	X	X	X	X	X	X
		CCFU	X	X	X	X	X	X
	Pose et dépose de la mise en défens des dalles rocheuses	Lovagny	X	X	X	X	X	X
	Bucheronnage des épiciés	CCFU						
Suppression de la buse et rétablissement accès piéton amovible	CEN74		X					
	Entreprise		X					
Suppression des barbelés inutiles	CEN74		X					
	ISETA-ECA		X					
Gestion de la fréquentation	Entretien du sentier forestier et des aménagements	Entreprise		X			X	
		CCFU		X			X	
		CEN74	X	X	X	X	X	X
		ISETA-ECA	X	X	X	X	X	X
		Lovagny	X	X	X	X	X	X
	Réalisation de tournées de surveillance par des personnes assermentées	Police / Gendarmerie	X	X	X	X	X	X
	Analyse du taux de fréquentation via l'éco-compteur	CCFU	X	X	X	X	X	X
Valorisation cheminement dans le cadre du PDIPR	CCFU	X	X	X	X	X	X	
Réalisation tournées de sensibilisation hydroguides	EDF	X	X	X	X	X	X	
Suivi et évaluation	Evaluation densité de végétation par quadra (pelouses N et S)	CEN74		X			X	
	Evaluation densité de végétation par quadra (pelouse ouest)	CEN74	X	X			X	
	Recherche de l'Aster amelle	CCFU	X	X			X	
	Suivi des amphibiens	CEN74			X			X
	Evaluation de la re-végétalisation des boisements par suivi photos	CEN74		X			X	
	Suivi et lutte contre l'écrevisse de Californie	FDAPPMA 74	X	X			X	
Gouvernance	Finalisation communication risques présents, via pose de panneaux	EDF	X	X				
	Actualisation du plan de gestion à mi-parcours	CEN74			X			
		CCFU			X			
	Evaluation plan de gestion et nouveau programme	CEN74					X	X
		CCFU						X
	Animation foncière	CCFU	X					
	Sensibilisation propriétaires et communication actions	CEN74	X					X
		CCFU	X					X
Organisation d'un comité de suivi annuel	CEN74	X	X	X	X	X	X	
	CCFU	X	X	X	X	X	X	

Le calendrier de mise en œuvre des différentes opérations est donné à titre indicatif, il pourra être modifié au regard notamment de la réponse des milieux aux précédentes opérations, des conditions météorologiques de l'année, de la disponibilité des prestataires. Si nécessaire les opérations proposées pourront être ajustées/supprimées et/ou de nouvelles actions proposées et mises en œuvre dans le respect des objectifs du plan de gestion.

La présente délibération vise à valider le plan de gestion 2026-2031 du site ENS de la Mer des Rochers à Lovagny.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **approuve** le programme d'actions présenté ci-dessus ;
- **s'engage** pour l'entretien des aménagements et du cheminement à raison d'environ 2 à 3 jours par an, soit environ 12 à 18 jours sur la durée du plan de gestion ;
- **autorise** le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération

5) QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

A- Brigade écoparc de la fédération des chasseurs de la Haute-Savoie

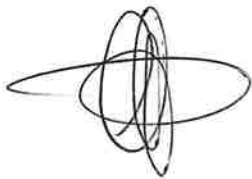
Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la proposition de service de la brigade écoparc de la Fédération des chasseurs de Haute-Savoie. La commune ne donne pas suite à cette proposition.

B-Demande de subvention Nature et terroirs

L'association Nature et Terroirs a fait parvenir une demande de subvention à la commune. Monsieur le Maire indique que cette association qui œuvre pour le rayonnement de notre territoire par la gestion des jardins de Haute-Savoie à La Balme de Sillingy est subventionnée par la CCFU. La commune ne donne pas de suite positive à cette demande.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 25.

La secrétaire de séance,
Cécile LOUP-FOREST



Le Maire,
Henri CARELLI



Procès verbal approuvé à l'unanimité le 22 Avril 2026.

